Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 26 mars 2018

La séance est ouverte à 19h00.

<u>Présents</u>: DERANQUE Roger, Maire; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint; VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint; REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BRESSIER Martine, EGG Philippe, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

<u>Absents</u>: BLANC Claudie, DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, GARDON Alain, REUSA Claude, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

Pouvoirs: GARDON Alain à EGG Philippe.

<u>Secrétaire de séance</u> : ARAMAND Françoise.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 23 février 2018.

ORDRE DU JOUR

Demande d'attribution du fonds de concours « Tourisme » 2015-2020 financé par COTELUB.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'existence, au niveau de l'intercommunalité COTELUB, d'un fonds de concours « Tourisme » 2015-2020. L'attribution de ce fonds de concours à destination des communes est encadrée par un règlement qui définit, entre autres points :

Les objectifs :

- Encourager les actions de restauration, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine local ;
- Renforcer les axes de du schéma de développement touristique suivants :
 - o La Communauté de Communes au fil de l'eau
 - o Les chemins du patrimoine
- Sensibiliser les communes et les habitants à ce patrimoine ;
- Renforcer l'identité patrimoniale du territoire.

Les opérations éligibles :

- Restauration, mise en valeur du petit patrimoine ;
- Travaux d'amélioration de l'accueil des touristes ;
- Aménagements, mise en valeur du patrimoine lié à l'eau.

Le montant du fonds de concours :

80% maximum de la dépense éligible, plafonné à 35 000 €.

Le débat d'orientation budgétaire a mis en évidence le souhait de la Commune, pour l'année 2018, de mener une politique de valorisation du patrimoine et de renforcer l'attractivité touristique du village en améliorant l'accueil des touristes.

Les projets de la Commune sont les suivants :

- Création et aménagement d'un parking à l'entrée du village, pour faire face à l'afflux de touristes en période estivale : 34 000 €.
- Mise en valeur de la rue de l'Eglise : 24 000 €.
- Restauration du rempart rue Moulin à huile : 8 000 €.
- Pose de panneaux d'informations touristiques sur différents sites constituant le petit patrimoine de la commune : 8 000 €.
- Alimentation en eau de l'Etang : 10 000 €.
- Valorisation et sauvegarde du pigeonnier de la Ferrage : 60 000 €.

La Commune respectant les dispositions de financement prévues dans le règlement, il est envisagé de demander à COTELUB l'attribution du fonds de concours Tourisme pour un montant global de 35 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de demander à COTELUB l'attribution du fonds de concours « Tourisme » à hauteur de 35 000 €, pour contribuer au financement de la politique communale en termes d'attractivité touristique, d'accueil des touristes et de valorisation du petit patrimoine.

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Comptabilité communale : délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Le Maire donne la parole à Jean-Yves RIOU, Adjoint aux Finances, rapporteur de cette question. Celui-ci informe les membres de l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Toutefois, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet à la commune de continuer à honorer les engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Après présentation et commentaire du tableau suivant :

Opération	Désignation	Crédits dégagés dans l'attente du vote du BP
15	Voirie urbaine	+ 34 610,00 €
24	La Ferrage	+ 2 340,00 €
	TOTAL	36 950,00 €

et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à :

- **Engager, liquider et mandater** jusqu'à l'adoption du budget 2018 les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2017, selon le détail estimatif ci-dessus.
 - Inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.

QUESTIONS DIVERSES

- Alain GUEYDON souhaite être tenu informé du retour de COTELUB sur l'attribution du fonds de concours Tourisme.
- Anne –Cécile REUS souhaite présenter aux élus, en vue d'une éventuelle adhésion, une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Sachant que la demande d'adhésion doit être transmise à l'UGAP pour le 30 mars au plus tard, il est décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'un conseil municipal extraordinaire qui se tiendra le 29 mars 2018.
- Régis AUDIBERT demande à être informé des décisions prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui vient d'avoir lieu au sein de l'intercommunalité COTELUB.
 Le Maire lui précise que le vote émis par les trois élus Cucuronnais qui siègent à COTELUB et portant sur la fixation des nouveaux taux de taxes a été le suivant :

- Taxe d'Habitation : (passe de 8,89 % à 9,60 %) = 1 voix "contre" (Riou) et 2 abstentions (Aramand, Deranque)
- o Taxe Foncière/Bâti : (passe de 0,40 % à 0,43 %) = id° ci-dessus
- Taxe Foncière/Non Bâti : (passe de 2,50 % à 2,70 %) = id° ci-dessus
- o Contribution Foncière des Entreprises : (passe de 34,73 % à 36,81 %) = id° ci-dessus
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : (passe de 9,45 % à 12 %) = 3 voix "contre" (Aramand, Deranque, Riou)

De plus, Jean-Yves RIOU porte à la connaissance du Conseil municipal les termes de la déclaration qu'il a faite lors de ce même Débat d'Orientation Budgétaire à l'ensemble des élus communautaires. Nous la reproduisons ci-dessous :

" Avant d'évoquer les propositions relatives au Budget 2018, je souhaiterais revenir sur les prévisions et les résultats de 2017.

À cette même période, en 2017 et, en fonction des éléments en notre possession j'avais tiré la sonnette d'alarme concernant la section Fonctionnement. Les premières estimations étaient largement négatives, après une dégradation amorcée en 2016. J'avais mis en avant l'effet ciseau, largement repris depuis, qui nous mettait dans l'obligation de prendre des décisions énergiques :

- D'une part, augmentation des recettes et plus spécialement des taxes et redevances (volet le plus facile à mettre en oeuvre, il suffit de pousser le curseur de l'impôt),
- Et d'autre part, diminution des dépenses, bien évidemment la partie qui nécessite travail, volonté et courage.

Les taux d'imposition ont bien été réactualisés, ce qui nous a permis de récupérer environ 260 000 €. Mais la démarche devant conduire à une réduction des charges n'a pas été mise en oeuvre ni dès avril comme je l'avais demandé ni en mai/juin comme cela avait été promis par le président. C'est seulement vers la fin de l'été que commissions et/ou sous-commissions ont commencé à réfléchir sur ce sujet, sans aller au fond des choses c'est-à-dire sans une remise en cause du mode de gestion et, pour quel résultat ? Je l'ignore et je ne suis, sans doute, pas le seul.

Au titre de l'exercice 2017, la section Fonctionnement fait apparaître un déficit de 135 534,53 €. À partir de nos estimations, beaucoup plus négatives, de mars-avril 2017, cette somme s'explique par :

- 1. Une augmentation de l'ordre de 99 000 € des produits des Services, du Domaine et des ventes diverses. A noter que ce chiffre est envisagé en nette baisse pour 2018 ;
- 2. Une augmentation de l'ordre de 292 000 € des Dotations et Subventions et plus particulièrement de la DGF. J'ajouterais, grâce, en partie, à l'intégration de Cadenet et de Cucuron... ce qui contredit certaines paroles qui faisaient de l'arrivée de ces deux communes une cause des malheurs de Cotelub! Par contre, là aussi, les prévisions 2018 sont à la baisse, mais avec un montant, malgré tout, plus élevé qu'en 2016;
- 3. Une augmentation de l'ordre de 73 000 € d'Impôts et Taxes en plus de celle résultant directement de la modification des taux ;
- 4. Et, enfin, une baisse de charges par rapport aux prévisions de près de 150 $000 \in$ sur un total d'environ de 11 millions de dépenses réelles (1,30 %).

Il ressort de ces données que notre excédent de Fonctionnement cumulé se situe au 1er janvier 2018 à 945 144,58 €. Si en 2017, Cotelub a limité les dégâts, comme nous venons de le voir, grâce à l'augmentation des impôts, taxes et redevances et à des recettes non attendues au moment de la préparation du Budget 2017, l'analyse des données relatives à la proposition de Budget 2018 est nettement plus défavorable.

Recettes Réelles – (Dépenses Réelles + Amortissements) se traduisent par un déficit prévisionnel de l'ordre de 755 000 €.

La seule solution qui nous est proposée consiste à pousser, à nouveau et, cette fois dans des proportions importantes, le curseur de l'impôt. La baisse des charges n'est même plus évoquée. Dans les documents que j'ai eus à disposition, je ne trouve aucun élément de comptabilité analytique et encore moins de Plan Pluriannuel de Fonctionnement.

Un Plan Pluriannuel d'Investissements a, par contre, été établi mais quel impact aura-t-il sur le Fonctionnement ? Nous l'ignorons.

Ce qui conduit à penser qu'en 2019 et/ou 2020, il faudra remettre au pot!

Ce n'est évidemment pas ma conception d'une saine gestion.

Je n'ai pas compris, non plus, ce que le Rapport d'Orientation Budgétaire voulait nous signifier par la phrase : « La politique budgétaire de Cotelub doit également mettre en place un modèle économique basé sur le dynamisme des recettes fiscales, à taux constant pour 2019 et 2020 ».

Nous ne devons pas pénaliser nos concitoyens qui ne sont pas responsables des décisions de gestion de Cotelub. Nous devons respecter le contribuable qui, déjà, devra supporter une taxe Gemapi, en 2018, de l'équivalent d'un peu plus de $10 \in$ par habitant.

Certains EPCI ont des taux d'imposition plus élevés que les nôtres. J'ai déjà dit qu'il fallait prendre modèle sur ceux qui réussissent mieux que nous. C'est certainement ce que feront, par exemple, les cucuronnais lorsqu'ils compareront leur taux de 12% de TEOM aux 9% supportés par leurs proches voisins vauginois... sur une base de 4500%, la différence représente 135%!

12 % de TEOM en 2018 ce serait 26,98 % d'augmentation pour Cadenet et Cucuron, 11,84 % pour La Tour d'Aigues et 12,99 % pour les autres communes !

J'ai lu que le déficit de Cotelub était un **déficit structurel**. Ce qui signifie que les structures de notre EPCI sont inadaptées à la taille et aux moyens financiers de notre Communauté de Communes. Nous devons en tirer toutes les conséquences et, très rapidement : c'est cela, aussi, faire preuve de courage!

Le découpage des EPCI sur notre territoire ne va ni dans l'esprit de la loi NOTRe, ni dans le sens d'une gestion cohérente. Il résulte, en grande partie, de problèmes de personnes et d'une volonté, en plus haut lieu, de ne pas faire de vagues! Nous en faisons aujourd'hui les frais. Le temps des baronnies locales est terminé.

Nous ne pouvons et ne devons pas laisser la situation en l'état et en confier le redressement à nos successeurs. Le temps presse.

L'excédent de Fonctionnement encore disponible au 1er janvier 2018 doit nous permettre de « tenir » pendant une période de transition.

L'excédent d'Investissement (4 020 648,55 €) et l'absence d'endettement sont, par contre, deux points positifs et doivent, dans le cadre de négociations, faciliter nos discussions en vue d'un rapprochement avec un ou d'autre(s) EPCI. Les arguments ne manquent pas en faveur de regroupements et ce, pour les deux parties.

À nous de faire le et/ou les bons choix en fonction de notre territoire et de nos bassins de vie et ce, avant que l'on nous impose un rattachement qui ne nous conviendra pas forcément. Si nous allons dans cette direction et pour en favoriser la concrétisation je serais disposé à voter une augmentation limitée à 5 % du taux de TEOM, les autres taux restant inchangés."

La séance est levée à 20h15.